



PRISE EN COMPTE DU HANDICAP QUALITE D'USAGE POUR TOUS

PRESENTATION

ENJEUX	<p>La loi du 11 février 2005 - et ses décrets d'application parus jusque fin 2007 - précise que les dispositions architecturales, les aménagements et équipements intérieurs et extérieurs des locaux d'habitation, des ERP, et des lieux de travail doivent être accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap...</p> <p>L'ensemble des ERP devra répondre à ces nouvelles exigences dans un délai maximum de 10 ans.</p> <p>Il semble opportun d'aborder la thématique accessibilité et qualité d'usage comme un des fondamentaux pour replacer l'utilisateur au centre du processus de conception et de réalisation. Concrètement comment intégrer dans nos projets les dispositions de cette nouvelle loi?</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Rapprocher avec efficacité les acteurs et définir localement les process et niveaux d'objectifs à atteindre en matière d'accessibilité et de qualité d'usage des équipements et de - Amener milieu associatif, ergothérapeutes, architectes, constructeurs à travailler et développer un savoir faire commun
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> - 1ère journée : Contexte, intervenants et partenaires Le contexte social et l'accessibilité pour tous - Expression des besoins et nature de l'usage - Réglementation issue de la loi du 11/02/05 - Les modalités pratiques - Rôle des intervenants respectifs dans le cadre de la mission du maître d'œuvre. - 2ème journée : du bâtiment à l'usage, "La méthode" Les bâtiments avec leurs caractéristiques, leurs contraintes, les règles qui régissent leurs dispositifs techniques et d'organisation, peuvent s'adapter aux besoins d'usage. Approche globale - Approche par type d'espace ou de bâtiment. - 3ème journée : séances pratiques Applications en situation des connaissances acquises, contexte, éléments de méthodes et outils exposés.
PRE-REQUIS	NON
DUREE	3 jours 26/11/2009 et 27/11/2009 04/12/2009
LIEU	CFA Montigny les Metz 154 chemin de Blory 57 950 MONTIGNY LES METZ
PUBLIC	Architectes et leurs collaborateurs
ORGANISME	ALFA - Association Lorraine pour la Formation continue des Architectes Association de Formation déclarée auprès de la Préfecture de la Région Lorraine sous le n° 41- 54 - 00705 - 54 n° SIRET : 332 493 295 000 15 24, rue du Haut Bourgeois - 54 000 Nancy
PARTENAIRES	GEPA
EQUIPE PEDAGOGIQUE	Cette formation est conçue et animée par le GEPA et ses formateurs
COÛT	de 595,00 € à 1 400,00 € comprenant : participation au stage supports de formation et documentation Travaux pratiques sur un bâtiment Prise en charge FIF-PL = 500,00€ maxi, OPCA-PL = 1200,00€ environ
CLÔTURE DES INSCRIPTIONS	18 novembre 2009

**PRISE EN COMPTE DU HANDICAP
QUALITE D'USAGE POUR TOUS****BULLETIN D'INSCRIPTION**

DATES | 26/11/2009 | 27/11/2009 | 04/12/2009

STAGIAIRE

NOM - _____ PRENOM - _____
PROFESSION - _____ SOCIETE - _____
ADRESSE - _____
TEL - _____ FAX - _____
COURRIEL - _____

VOUS ETES Gérant
 Salarié
 Installé à son compte depuis moins de 3 ans
(joindre justificatif) (dans la limite de 3 places, par ordre d'arrivée)
(cochez les cases qui vous concernent)

TARIFS (hors repas)

DEMANDEUR D'EMPLOI Contacter ALFA (03 83 17 17 24)

LIBERAL	<input type="checkbox"/> 895,00 €	si inscription avant le	01/11/2009
	<input type="checkbox"/> 1 100,00 €	si inscription à partir du	02/11/2009
JEUNE INSCRIT	<input type="checkbox"/> 595,00 €	si inscription avant le	01/11/2009
	<input type="checkbox"/> 895,00 €	si inscription à partir du	02/11/2009
SALARIE	<input type="checkbox"/> 1 175,00 €	si inscription avant le	01/11/2009
	<input type="checkbox"/> 1 400,00 €	si inscription à partir du	02/11/2009

(cachet de la Poste faisant foi)

Places limitées à 20 personnes - Clôture des inscriptions le **18/11/09****PAIEMENT**

- Par chèque à l'ordre de ALFA qui sera débité après la formation
- ALFA n'est pas assujetti à la TVA
- L'inscription sera prise en compte à réception du chèque d'acompte, dans l'ordre d'arrivée

Signature et cachet

En m'inscrivant, je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente ci-après

Date

Fait à

BULLETIN ET CHEQUE A RENVoyer A**A.L.F.A.
Maison des Architectes
24, rue du Haut Bourgeois
54 000 NANCY**

- 1 - Objet** Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par ALFA. ALFA propose des formations auprès des architectes et leurs collaborateurs.
Son numéro d'agrément de formation est : 41- 54 – 00705 - 54
Son numéro de SIRET est : 332 493 295 000 15
- 2 - Modalités d'inscription** L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserves des présentes conditions générales
Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite signée sur papier à en-tête, au moins un mois avant la date de début de stage, à :
ALFA - 24, rue du Haut Bourgeois - 54 000 Nancy
Tél : 03 83 17 17 24 - Fax : 03 83 36 48 80
E.mail : alfa@archilink.com - Site : www.alfa-formation.org
Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire (FIF PL ou OPCA PL) refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.
Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier, fax ou mail. Les inscriptions seront effectives à la date de réception du chèque confirmant l'inscription.
- 3 - Obligations respectives** Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit une convocation de formation, une convention de formation simplifiée accompagnée d'un devis et d'une fiche pédagogique ou programme détaillé.
A l'issue de la prestation, une facture sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence, feuille d'émargement...)
Le stagiaire renvoie un exemplaire de la convention daté et signé avant le début de la formation
- 4 - Tarifs** Le prix toutes taxes comprises des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription.
ALFA n'est pas assujéti à la TVA
Le prix comprend les frais pédagogiques, et la documentation.
Des tarifs spéciaux sont proposés aux nouveaux installés depuis moins de trois ans (joindre justificatif) et aux salariés. Ces prix figurent dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription.
Les demandeurs d'emploi peuvent participer aux formations s'il reste des places à prendre après la clôture des inscriptions. Se renseigner auprès de ALFA.
- 5 - Modalités de paiement** Elles seront précisées dans la convention de formation.
- 6 - Report / Annulation / Absence** Du fait de ALFA :
ALFA se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, ALFA reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.
Du fait du stagiaire :
Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopie, reçues moins de 15 jours avant le début de l'action de formation, ainsi que les demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'inscription d'un montant égal à 15% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.
De plus ALFA, conformément aux dispositions de l'article L 920.9 du code du travail, se réserve la possibilité de retenir sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.
La formation étant individuelle, les demandes de remplacement partielle n'est pas admise.
En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, celui-ci reste entièrement dû.
L'attestation de Présence, qui sert de justificatif auprès des organismes de prise en charge des formations (FIF-PL, OPCA-PL, FAFIEC, etc ...) et accompagnée des feuilles d'émargement, totalisera le nombre d'heures de présence réellement effectuées.
Le stagiaire recevra une attestation de Formation à la condition expresse d'avoir suivi la totalité de la formation. Sont considérés comme cas de force majeure, les situations suivantes : Décès d'un proche, mariage, naissance, accident ou maladie grave (avec justificatif), contraintes professionnelles ayant des conséquences jugées graves (soumises à validation par le Comité Directeur de l'Association ALFA), enseignement théorique HMO
- 7 - Règlement des litiges** En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, ALFA et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal compétent.